

Au Sommaire

- Des travaux de restauration pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau
- Ruissellement et érosion des sols : un sujet toujours d'actualité
- Les techniciens rivière-bocage sur votre territoire
- Un pâturage estival en bonne voie
- Expérimentation d'une gestion différenciée des bords de route
- Prochains événements sur le territoire

Des travaux de restauration pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau

Des cours d'eau dégradés

Dans le cadre de son nouveau contrat territorial, un programme de travaux de restauration des cours d'eau va être mis en œuvre sur les bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume. Les cours d'eau de ces territoires ont en effet subi pendant plusieurs décennies des travaux de curage, de rectification ou d'artificialisation avec pour objectif d'évacuer l'eau, de faciliter l'exploitation agricole des parcelles riveraines ou de réaliser des aménagements urbains (infrastructures routières, zones d'activités ou logement). Néanmoins, ces travaux ont nui fortement au bon fonctionnement des cours d'eau entraînant de plus en plus de désordres hydrologiques ou biologiques, encore révélés par les fortes pluviométries de cet hiver :

- Les cours d'eau n'ont plus la capacité de réguler les eaux de ruissellement provenant des versants : diminution des zones de débordement, absence de freins hydrauliques conduisant à l'accélération des écoulements ;
- Les habitats favorables au développement de peuplements biologiques diversifiés nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau ont disparu. Toute la chaîne alimentaire vivant dans les cours d'eau allant des microorganismes aux poissons participent à l'autoépuration des cours d'eau. Le déséquilibre de cette chaîne entraîne une réduction cette capacité.

Ainsi, seuls 20 % des cours d'eau des bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume sont considérés comme en bon état de fonctionnement.

Comment agir ?

Depuis 2010, les syndicats de bassin versant ont conduit plusieurs programmes de travaux : suppression ou aménagement d'ouvrages, diversification des écoulements par mise en place de blocs et recharge en granulats. Ceci s'est traduit par une amélioration de l'état écologique. Pour continuer dans cette dynamique d'amélioration et tendre vers le bon état écologique, les travaux inscrits dans le contrat territorial 2020 – 2025 consistent à :

- Diversifier les écoulements et les habitats, recréer un lit d'étiage (en période sèche) moins large pour désenvaser le lit du cours d'eau, restaurer des zones de frayère et de croissance pour la truite qui est l'espèce de référence de nombreux cours d'eau,
- Lorsque les cours d'eau ont été déplacés et rectifiés, de les remettre dans leur fond de vallée et de les reméandrer, de retaluter les berges en pente douce pour faciliter le débordement temporaire du cours d'eau sur des zones ne présentant pas d'enjeu en termes d'usage agricole ou urbain permettant ainsi de ralentir les écoulements, de favoriser la recharge des nappes phréatiques en période hivernale et l'alimentation des cours d'eau par celles-ci en période estivale.

Ces travaux ont des impacts positifs pour l'activité agricole. Ils permettent de stopper l'effondrement des berges, l'envasement des cours d'eau, réduisent l'ampleur des débordements à l'aval et peuvent améliorer la réalimentation des nappes. Ces travaux permettront en outre de rendre les cours d'eau plus résilients, c'est-à-dire plus résistants par rapport aux fortes perturbations qu'entraînent les événements climatiques extrêmes (sécheresses, pluviométries importantes) ou les activités humaines de plus en plus nombreuses sur le territoire de la Flume, de l'Ille et de l'Illet.



Restauration de la continuité écologique, retalutage des berges pour recréer un lit avec un gabarit plus adapté au débit de basses eaux du cours d'eau au niveau du moulin de Saint Germain sur Ille (vue de l'Ille avant et après travaux)



Reméandrage du ruisseau de la Chaussée à Gévezé (vue du ruisseau avant et après travaux)

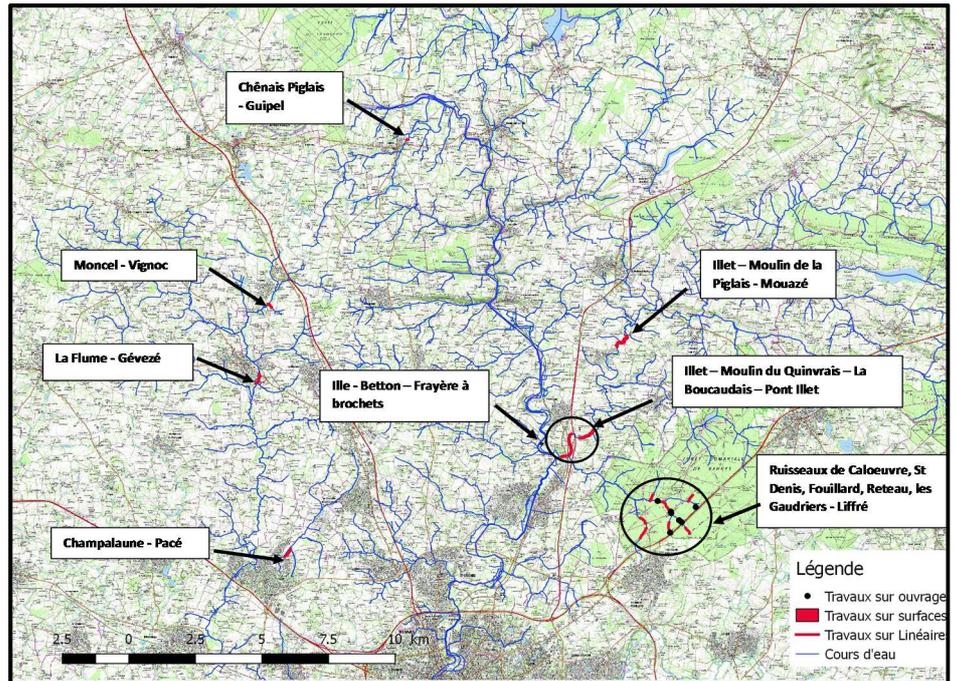
La concertation avec les riverains : un préalable nécessaire pour finaliser et valider les projets de restauration

Les propriétaires riverains et les exploitants agricoles des parcelles concernées par les projets sont contactés par les techniciens rivière afin d'en discuter et de l'adapter si besoin aux contraintes d'exploitation agricole des parcelles tout en répondant aux enjeux de qualité du milieu. Les travaux ne seront mis en œuvre qu'une fois le projet de restauration validé par toutes les parties prenantes.

Ci-contre la localisation des travaux de restauration de cours d'eau prévus en 2020.

Les techniciens rivière du Syndicat vont contacter dans les prochaines semaines les propriétaires et / ou agriculteurs concernés par ces projets.

Carte de localisation des travaux de restauration de cours d'eau prévus en 2020



Reprise de l'enquête publique liée au programme de travaux sur le bassin versant de la Flume

Le programme de travaux prévus entre 2020 et 2025 sur les cours d'eau du bassin versant de la Flume font l'objet actuellement d'une enquête publique. En effet, ces cours d'eau étant en grande majorité des cours d'eau bordant des parcelles privées, le Syndicat a sollicité auprès de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau, indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés avec des fonds publics. De plus, certains travaux sont soumis à procédure d'autorisation Loi sur l'eau et donc demandant une enquête publique.

Celle-ci a été ouverte du 24 février au 25 mars. Cependant, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, celle-ci a été suspendue le 17 mars et **reprenra du 6 au 16 juillet**. Le siège de l'enquête est toujours situé à la mairie de Gévezé où une dernière permanence du commissaire enquêteur est fixée au 16 juillet de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est disponible sur le site Internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter l'animatrice, Laëtitia CITEAU (Courriel : l.citeau_smbiif@orange.fr / Tél. 02.99.55.27.71).

Ruissellement et érosion des sols : un sujet toujours d'actualité



Les événements pluvieux de l'hiver dernier et les orages de ces dernières semaines viennent nous rappeler que certains secteurs des bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume sont à risque élevé de ruissellement et d'érosion des sols. Ces fortes précipitations ont entraîné des inondations parfois accompagnées de coulées de boue sur plusieurs secteurs.

En effet, lorsque l'eau ne peut pas s'infiltrer dans le sol, elle ruisselle entraînant des particules de sol. Ce phénomène d'érosion survient lorsque les sols sont gorgés d'eau et/ou que l'intensité des pluies est importante.

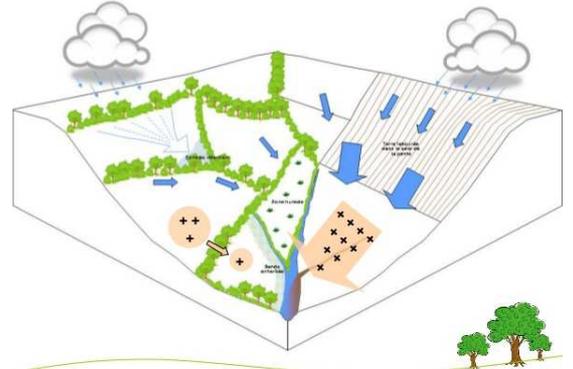
Des facteurs peuvent l'accroître : parcelles de maïs récemment semées, absence d'obstacle au ruissellement (haies, talus), entrée de champ en point bas de parcelle concentrant les ruissellements, travail dans le sens de la pente...

Conséquences de l'érosion

Cultures	Cours d'eau	Usagers/Voies
<ul style="list-style-type: none"> • Perte de fertilité des sols (1 mm de terre décapée sur 1 hectare = 10 m³ de limons fertiles dans les cours d'eau et fossés) • Destruction des semis • Retard de germination des cultures • Moindre infiltration de l'eau dans les sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la turbidité • Transfert accru des polluants et donc dégradation de la qualité de l'eau • Dégradation par colmatage des habitats aquatiques et notamment des frayères à truite 	<ul style="list-style-type: none"> • Inondations des habitations • Comblement des fossés • Salissement des voies

Quelles solutions peuvent être mise en œuvre ?

- ✓ Créer de bandes enherbées ou de haies sur talus perpendiculaires à la pente : à mi-versant, en ceinture de bas fond entre les parcelles cultivées et les prairies humides de fond de vallée, en bas de pente en protection rapprochée de fossés circulants, de routes ou de maisons – cf. *programme Breizh bocage ci-après*
- ✓ Travailler le sol perpendiculairement à la pente
- ✓ Maintenir une bonne structure du sol : Faire des apports de matières organiques et d'amendements calciques, raisonner le travail du sol
- ✓ Maintenir un couvert le plus longtemps possible, voir mettre en herbe



Source : <https://fr.slideshare.net/JEROMESMBS/presentation-mthodologie-inventaire-zh-et-bocage-smbs>

Le programme de plantations des haies bocagères Breizh Bocage

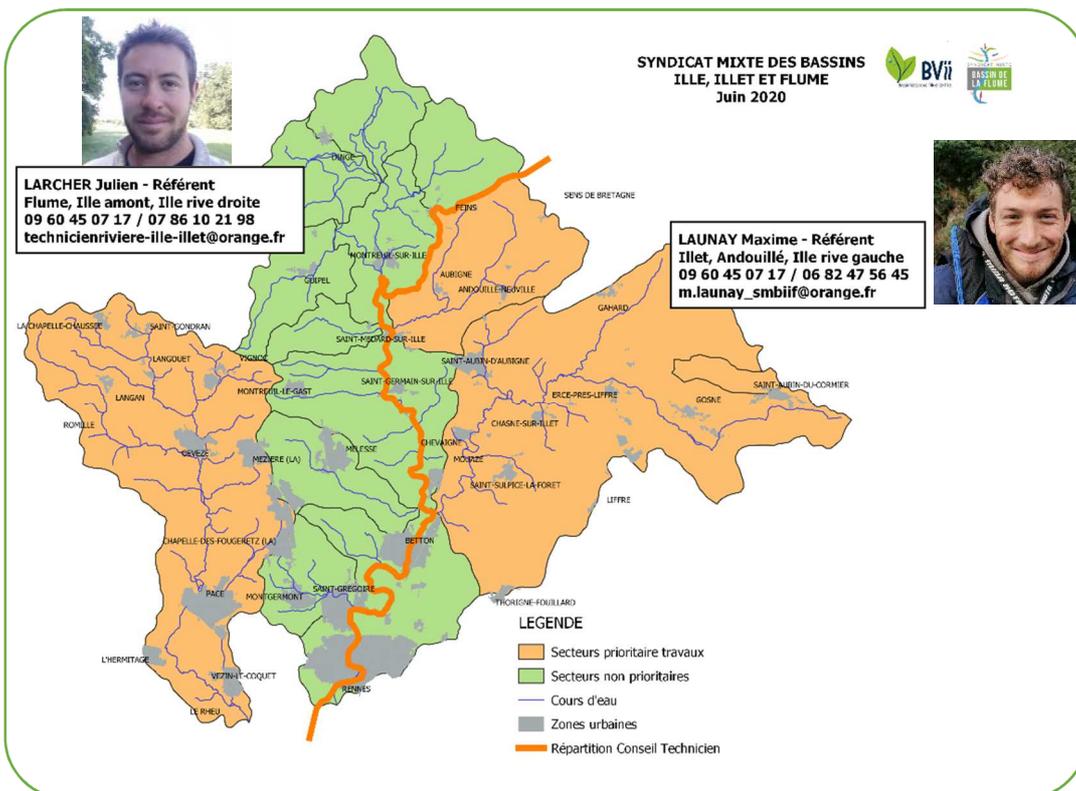
Le Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume (SMBIF) continue de porter **le programme Breizh Bocage** sur 18 communes : Le Rheu, Vezin-le-Coquet, Pacé, Gévezé, la Chapelle-des-Fougeretz, Langan, la Chapelle-Chaussée, Saint Grégoire, Betton, Chevaigné, Saint Sulpice la Forêt, Liffré, Ercé-près-Liffré, Gosné, Chasné-sur-Illet, Saint Aubin-du-Cormier, Liffré et Dingé. Sur les autres communes du bassin versant, le programme est porté par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur son territoire et par le Syndicat mixte du bassin versant du Meu pour les communes de Romillé et l'Hermitage. Les travaux financés par le Syndicat des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume sont les suivants :

- La création et l'ensemencement de talus
- La fourniture de plants tous les 1 m (essences choisies par l'exploitant) et la plantation
- La fourniture et la pose du paillage
- La fourniture et la pose de protections anti-gibiers (une protection tous les 4 m)
- L'entretien des haies créées la 2^{ème} année après plantation

Les projets de plantations doivent être définis **d'ici fin août 2020**. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'animatrice du Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume, Laëtitia CITEAU ou les techniciens rivière – bocage de votre secteur

Les techniciens rivière-bocage sur votre territoire

Un nouveau technicien rivière -bocage, Maxime LAUNAY, est arrivé au SMBIF début juin pour renforcer l'équipe et mettre en œuvre le nouveau programme de travaux avec Julien LARCHER et Laëtitia CITEAU.



Les techniciens sont chargés de mener la concertation avec les riverains, de préparer et de suivre les travaux. Ils sont répartis par secteur d'intervention comme indiqué sur la carte ci- contre :

N'hésitez pas à les contacter pour des demandes de renseignements ou en cas de problèmes liés au fonctionnement des cours d'eau ou liés au ruissellement/ érosion des sols.

Un pâturage estival en bonne voie

Exemple de l'EARL de la Flume à Langouët

Guillaume est installé sur 61 ha à Langouët (bassin versant de la Flume) en système herbager. Il dispose de 10 ha accessibles autour des bâtiments et de 34 ha supplémentaires en traversant routes et chemins pour ses 60 vaches normandes. Les troupeaux improductifs (vaches tarées et génisses) sont envoyés au loin. Depuis cette année, il n'y a plus de maïs ni de céréales. Guillaume veut simplifier son système au maximum, diminuer son temps de travail et consommer moins d'intrants (engrais, fioul, aliments...). Revenons sur ce début d'année au contexte météorologique un peu particulier.

« Cette année la mise à l'herbe s'est faite tardivement (mi-mars) du fait de l'hiver très pluvieux. 10 jours après, les vaches couchaient dehors et le pâturage plat unique s'est vite installé. Le premier tour ou « déprimage » s'est achevé fin avril, les vaches n'ont pas pu passer partout donc j'ai fauché les derniers hectares. J'ai pu constituer tous mes stocks avec plusieurs chantiers d'enrubannage entre fin avril et fin mai et le foin le 1^{er} juin. Du 15 mai au 10 juin nous n'avons pas eu de pluies. Le vent et les températures importantes ont fini par assécher les sols, ce qui a ralenti la pousse de l'herbe. Depuis le 10 juin nous avons eu près de 60mm de pluie, l'herbe est répartie et je compte la valoriser au maximum par le pâturage ou en faisant des stocks sur pied afin de passer l'été et faire la soudure avec l'automne. Pour avoir une herbe de qualité, j'essaie d'alterner fauche et pâturage et de ne pas avoir un temps de retour sur un même paddock trop important. Aujourd'hui je suis à 30 jours, avec la pousse qui redémarre, les paddocks fauchés vont revenir dans le cycle et me permettre de pâturer un maximum cet été. Le niveau de production est à 18kg avec de bons taux (TB : 43 et TP : 37). Malgré cette succession d'épisodes pluvieux et secs, je suis satisfait d'entamer l'été dans ces conditions. »



Paul Rouaud, Animateur ADAGE 35
Guillaume Houitte, éleveur à Langouët

Expérimentation d'une gestion différenciée des bords de route



Les bords de route ont pour fonction première d'assurer l'écoulement des eaux de la chaussée et des parcelles riveraines. En outre, ils peuvent également abriter une faune et une flore intéressante en tant qu'auxiliaires de culture à condition d'avoir un mode de gestion adapté de ces milieux sans compromettre la sécurité des usagers.

Depuis 2009, certaines communes du bassin versant ont fait évoluer leurs pratiques de fauchage afin de concilier ces différentes fonctions. On peut citer par exemple la fauche avec exportation allée à l'augmentation de la hauteur de coupe mis en place par la commune de Pacé ainsi que par la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur les voies communautaires. Rennes Métropole, qui exerce la compétence voirie depuis 2017, a d'ailleurs poursuivi la fauche avec exportation sur Pacé et a généralisé l'augmentation de la hauteur de coupe à 10 cm afin d'éviter l'arasement et donc la mise à nu des accotements et talus favorisant le développement de plantes nuisibles pour la biodiversité et les cultures. Des suivis floristiques sont mis en place depuis plusieurs années par le Syndicat de bassin versant pour évaluer l'impact de ces pratiques sur la flore des bords de route et des bords de champ.

A partir de cette année, un partenariat a été mis en place avec Rennes Métropole pour tester l'avancement de la date de fauche sur les talus, actuellement entretenus entre septembre et novembre. L'expérimentation consiste à intervenir à partir de mi-juin sur des zones tests infestées par des plantes indésirables (chardons, brome, liserons...) afin d'éviter leur prolifération dans les parcelles cultivées riveraines. Des suivis écologiques vont être réalisés sur quelques années pour objectif de vérifier l'effet de l'avancement de la date d'intervention sur la flore des parcelles cultivées et sur la biodiversité floristique des bords de route en général. Pour l'heure, cinq communes seront concernées par cette expérimentation (Pacé, Gévezé, Montgermont, Vezin-le-Coquet et La Chapelle-des-Fougeretz).

Prochains évènements sur le territoire



Evènement CIVAM35

■ 8 Juillet 2020 – BETTON

Atelier d'échange et visite de ferme – Installation en Bretonne Pie noire avec transformation

Inscription obligatoire auprès de Emeline JARNET (emeline.jarnet@civam-bretagne.org)

Nombre de places limité à 10 !

Tous les évènements autour de l'installation/transmission sur la page Facebook du CIVAM35

<https://www.facebook.com/Civam35-Installation-Transmission-1011937675651790/>



Evènements AGROBIO35

■ 7 Juillet à 14 h – La Ferme de MONBOUVON – DOURDAIN – Arnaud Guérillon

Gestion de l'enherbement en maraîchage biologique : lit de désherbage et broyage de paille en mulch – Adapter son matériel à ses besoins

■ 10 septembre à 14 h – EARL Kig Ha Vi – MEILLAC – Elodie Dragon et Aline L'homme

S'installer en poules pondeuses bio – Approche technique, économique et sociale

Inscription au 02.99.77.09.46 ou agrobio35@agrobio-bretagne.org

Tous les évènements : www.agrobio-bretagne.fr